

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM.VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 259

Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BK n°109 en vue de l'aménagement de la rue Nicolas Peraldi (PRU- opération 08-01).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du Programme de Renouveau Urbain des Cannes-Salines est prévu l'aménagement de la rue Nicolas PERALDI (opération 08-01).

Certaines emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette opération sont privées.

Les négociations menées avec la copropriété des Moulins Blancs ont abouti à un accord, lors de l'assemblée générale du 16 octobre 2012, en ce qui concerne la cession à la Ville de la partie de la parcelle BK 109 constituant l'assiette de la rue Nicolas Peraldi.

Cette portion de terrain représente, après établissement du document d'arpentage, 825 m² (voirie et trottoirs).

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 50€/m², soit un montant de 41 250 € (quarante-et-un mille deux cent cinquante euros).

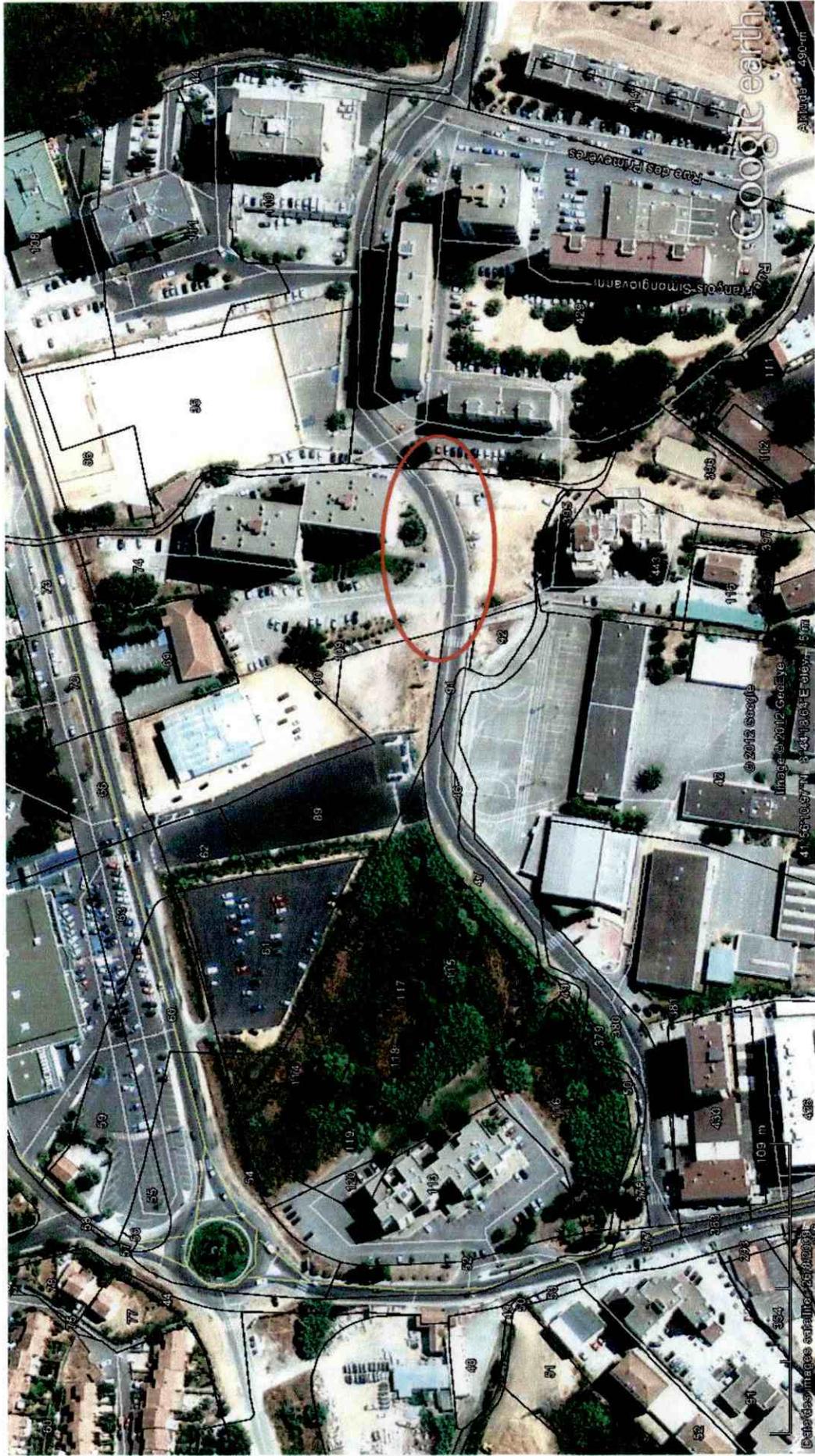
Considérant l'opportunité pour la Ville d'acquérir à l'amiable un des terrains nécessaires à l'aménagement de la rue Nicolas PERALDI,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de se prononcer sur l'acquisition de 825m² de terrain pris sur la parcelle BK 109 située aux Padules au prix global de 41 250 € (quarante-et-un mille deux cent cinquante euros) nets vendeur (les frais de transaction seront supportés par la Ville) ;
 - de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville et la copropriété des Moulins Blancs.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

Plan de situation



LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Programme de Renouveau Urbain des Cannes-Salines,
Vu la délibération n° 2010/244 du 28 octobre 2010 approuvant la stratégie foncière du programme de Renouveau Urbain des Cannes-Salines,
Vu l'estimation de France Domaine n° SEI 12-138 du 30 mai 2012,
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des Moulins Blancs du 16 octobre 2012,
Vu le document d'arpentage établi par Geotopo en date du 15 novembre 2012,

CONSIDERANT l'opportunité pour la Ville d'acquérir à l'amiable un des terrains nécessaires à l'aménagement de la rue Nicolas PERALDI.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

l'acquisition de 825m² de terrain pris sur la parcelle BK 109 située aux Padules au prix global de 41 250 € (quarante-et-un mille deux cent cinquante euros) nets vendeur (les frais de transaction seront supportés par la Ville) ;

AUTORISE Monsieur le Maire

à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville et la copropriété des Moulins Blancs.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012_259-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012

POUR EXTRAIT CONFORME




Dr Simon RESUCCI